

Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force - Athlétique et Culturisme



CAHIER DES CHARGES

« pour l'organisation des finales nationales d'Haltérophilie »

Placées sous l'autorité de la F.F.H.M.F.A.C

*(Adopté par le comité directeur du 19/10/2002 + additif adopté par le comité directeur du
06/06/2009*

En préambule

L'organisation d'une finale nationale implique un certain nombre d'engagements moraux et financiers de la part de l'organisateur.

La F.F.H.M.F.A.C et ses organes déconcentrés rappellent, et ce conformément à l'objet de ses statuts, que le développement de l'activité passe par la promotion et le respect de notre réglementation.

Ce cahier des charges en est l'illustration

1 - AIRE DE COMPETITION

L'aire de compétition doit satisfaire à la réglementation technique I.W.F.

1.1 - Le plateau

1.1.1 - Configuration

Le plateau doit être carré et mesurer quatre (4) mètres de côté. Lorsque le plancher sur lequel le plateau est installé est d'une couleur semblable ou identique, la bordure extérieure du plateau doit être recouverte d'une bande de couleur différente d'au moins 150mm de largeur.

Le plateau peut être construit de bois, de plastique ou de tout autre matériau solide.

Il peut être recouvert, d'un revêtement antidérapant.

La hauteur du plateau peut varier entre 50mm et 150mm.

1.1.2 - Conditions locales

Si les installations sportives ne disposent pas de tribunes au minimum de 4 niveaux, la mise en place d'une estrade sera exigée.

Elle devra présenter toutes les garanties de sécurité :

- Surface dite de sécurité : minimum 64m²
- Hauteur maximum de 0,80m
- Résistance: 150kg au cm²
- Accès pour les athlètes : Escalier solidement fixé à l'édifice composé de 3 marches (largeur 1m, Hauteur 0,20m par marche)

1.2 - La salle de compétition

Elle devra avoir une superficie minimum de 400m², et avoir une capacité de 200 places pour les spectateurs avec une accessibilité qui en aucun cas doit troubler le bon déroulement de la compétition.

1.2.1 - Le secrétariat

Emplacement de 5m linéaire situé au même niveau que le plateau.

1.2.2 - Les arbitres

Trois (3) emplacements de 0,80m linéaires placés suivant le règlement I.W.F en vigueur.

1.2.3 - Le Jury

Emplacement de 4 m linéaires permettant de juger tant les arbitres que les athlètes.

1.2.4 - Le système d'arbitrage électronique

- Un boîtier de contrôle pour les 3 arbitres
- Un appareil répéteur, chrono
- Un appareil appelé « lampes de décision » indiquant non seulement le nom et la catégorie du compétiteur mais aussi la décision des arbitres.

En cas de défaillance du système ou d'une modification de l'arbitrage, les arbitres doivent avoir à disposition un jeu de plaquettes ou petits drapeaux de couleur blanche et de couleur rouge.

1.3 - La salle d'échauffement

Elle doit être attenante et communicante avec la salle de compétition.

Permettre l'évolution de 18 compétiteurs et dans les meilleures conditions possibles.

1.3.1 - Equipement

Mise en place d'un système de liaison en adéquation avec le speaker.

Tableau d'affichage avec toutes les données d'une feuille de match permettant aux compétiteurs de suivre le match.

Système vidéo permettant de visualiser la compétition.

1.3.2 - Autres

L'organisateur doit veiller à ce que les compétiteurs puissent disposer :

- de bouteilles d'eau.
- de magnésie

2 - LE SERVICE MEDICAL

2.1 - Centre de secours

Une antenne de secours pour les premiers soins doit être disponible en permanence et pendant toute la durée de la compétition.

Un docteur en médecine sera présent, ou devra être joint téléphoniquement à tout moment.

L'organisateur devra veiller à ce que les véhicules de secours puissent avoir une facilité d'accès autour du site.

2.2 - Le contrôle anti-dopage

Un local avec lavabo et eau courante, équipé de toilettes est mis à la disposition des médecins préleveurs.

Ce local doit pouvoir être fermé à clef.

Des boissons (bière, eau minérale conditionnées en bouteilles de verre) sont entreposées en permanence à l'intérieur du local.

Une salle d'attente attenante est prévue.

Les contrôles ayant lieu inopinément, la F.F.H.M.F.A.C désignera sur place une personne pour accompagner les athlètes contrôlés, en l'occurrence un délégué fédéral (ou un arbitre).

3 - ACCUEIL ; HEBERGEMENT ; SALLES DE REUNIONS ; AUTRES COMMODITES

3.1 - Accueil

Un bureau d'accueil des clubs participants est installé sur le site de la compétition, 12 heures avant le début de la compétition et reste ouvert en permanence.

Il doit pouvoir communiquer directement ou indirectement toute information demandée par un participant.

Ce bureau est doté d'un téléphone et d'un fax dont les numéros sont au préalable communiqués à la F.F.H.M.F.A.C. pour figurer sur l'avant-programme et le programme.

3.2 - Hébergement et restauration des compétiteurs et accompagnateurs

Le comité d'organisation doit rechercher et faire connaître les possibilités d'hébergement et de restauration à des prix abordables dans les hôtels et/ou établissements susceptibles de recevoir les athlètes et dirigeants.

De plus une restauration rapide à des prix inférieurs au secteur marchand devra être proposée.

3.3 - Réunion

Une salle de réunion doit être prévue.(Arbitrages, commissions divers, colloques...)

Elle présente toute sécurité et confort pour la présence d'environ 50 personnes.

3.4 - Vestiaires ; Sanitaires

Des vestiaires et sanitaires en nombre suffisant sont mis à disposition des compétiteurs.

Les emplacements de ces commodités doivent être clairement indiqués.

Des toilettes sont prévues pour le public.

Le sauna doit être prêt à l'utilisation 1 heure avant le début des pesées.

L'organisateur doit veiller au passage contrôlé des compétiteurs et compétitrices.

3.5 - Sauna

L'organisateur s'engage à mettre des navettes à disposition et en nombre suffisant pour le transport des athlètes dans le cas où le sauna ne se trouverait pas sur le lieu de la compétition.

4 - LA PESEE

La pesée officielle de chaque catégorie de poids dure une heure (1) et a lieu deux heures (2) avant le début de la compétition.

La pesée officielle doit s'effectuer dans une pièce spécialement aménagée à cette fin.

Pour chaque pesée, on doit y trouver :

- La balance officielle par dérogation à la réglementation en vigueur, nous acceptons une balance avec une précision de 50 grammes minimum.
- Une table et des chaises pour le secrétariat
- Les formulaires nécessaires pour la pesée, crayons etc...

4.1 -Balance

La balance devra avoir été testée plus de 6 mois avant la date de compétition par l'organisme des poids et mesures, un certificat de conformité devra attester de ce contrôle et être présenté au délégué fédéral.

5 - LES ANIMATIONS ET LA COMMUNICATION

5.1 - Programme

Le comité d'organisation prévoit un programme qui est remis gratuitement aux représentants des clubs.

Il peut être mis en vente auprès des spectateurs.

Ce programme mentionne la composition du comité d'organisation

- L'Edito du Président et du Directeur Technique National de la F.F.H.M.F.A.C.
- Les horaires des plateaux clairement définis par la CNSH et La Direction technique
- L'emplacement des lieux de compétitions et de réunions

5.2 - V.I.P

Le comité d'organisation doit réserver une vingtaine de places pour les personnalités invitées.

5.3 - Animation

La sonorisation est un élément primordial et de fait doit être performante.

5.3.1 :

Des animations sportives voire extra-sportives devront être mises en place et ce dans des créneaux horaires bien ciblés et qui n'entravent pas le bon déroulement de la compétition.

5.3.2 :

Le comité d'organisation s'assure les services de deux commentateurs expérimentés lors des journées de compétition.

5.4 - Stands et emplacements des partenaires de la F.F.H.M.F.A.C.

L'organisation prévoit des stands et emplacements pour les partenaires de la F.F.H.M.F.A.C.

Ces stands doivent présenter une longueur linéaire de 5 mètres afin de pouvoir présenter la marchandise.

Ils sont situés à proximité des lieux de concentration du public.

Lors d'une manifestation internationale inscrite au calendrier international, la F.F.H.M.F.A.C peut demander la mise à disposition d'une installation du même type où d'un emplacement correspondant.

5.5 - Stands et emplacements pour exposants

Les exposants se voient attribuer des emplacements réservés et convenus avec l'organisation qui devront respecter le même type d'installation que les partenaires de la F.F.H.M.F.A.C.

5.6 - Presse

Le comité d'organisation réserve un emplacement pour travailler dans de bonnes conditions à la presse et disposera de moyens de communications pour accomplir sa mission.

Le comité d'organisation diffusera en particulier à la presse, en priorité, toutes informations et résultats.

6 - RECOMPENSES et PROTOCOLE

6.1 - La F.F.H.M.F.A.C récompense :

- Les 3 premiers de chaque catégorie d'âge, de poids, et de sexe
- Les meilleurs de chaque catégorie d'âge
- Les meilleurs clubs suivant un barème à disposition avant le début de la compétition

6.1.1 - Le comité d'organisation devra récompenser l'ensemble des compétiteurs.

6.1.2 - Toutes autres récompenses devront être au préalable autorisées par la F.F.H.M.F.A.C.

6.2 Protocole :

La présentation des différents plateaux de concurrents s'organisera de la façon suivante :

- Une personne ouvrira la marche (voir règlement IWF), suivi des concurrents.
- L'organisateur remettra avec son équipe et ses partenaires les cadeaux et souvenirs à l'ensemble des concurrents.

6.2.1 Organisation protocolaire

Le contrôleur technique se chargera de regrouper les athlètes pour la cérémonie protocolaire. Le chef du protocole désigné par l'organisateur se verra confié la désignation des personnalités et de répertorier leurs noms et qualités, de plus, il devra avoir préparé scrupuleusement les médailles et coupes pour les différents podiums.

6.2.2. Remise des récompenses

Les podiums seront présentés au public dans l'ordre décroissant 3, 2 et 1.

6.2.3. Open

Dans le cas de compétition individuelle, un classement open (voir réglementation sportive) est à prévoir.

L'athlète participant en open est présenté et récompensé dans sa catégorie de poids et d'âge, après le passage du podium de la catégorie où il a concouru.

7 - ADMINISTRATION ; SECRETARIAT

7.1 - Photocopieur

Le comité d'organisation assure la duplication des résultats et des différents tirages au sort.

Il met en place les moyens reprographiques nécessairement importants et prévoit une assistance en cas de panne.

7.2 - Diffusion

Il assure l'affichage et la distribution des informations et résultats, en particulier aux médias, aux arbitres, aux membres du comité d'organisation, aux officiels et personnalités et aux dirigeants.

8- HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES OFFICIELS

8.1 Hébergement et restauration du corps arbitral

Il est à noter que les officiels (corps arbitral) sont proposés par le responsable de zone de l'arbitrage, au président de la C.N.A.

Le comité d'organisation se devra de les héberger si besoin est, et de les restaurer (sur les bases tarifaires en vigueur), la FFHMFAC prenant en charge le déplacement.

Une vingtaine d'officiels seront présents se décomposant comme suit :

- Le Président de la C.N.A.
- Le délégué fédéral
Ces deux personnes devront être hébergées la veille
- 6 membres du jury (2x3) internationaux
- 12 membres nationaux et + (3+1 contrôleurs techniques) x3
- 1 arbitre pour le contrôle antidopage

A préciser que les arbitres officiant aux divers plateaux sont des personnes issues de la zone et responsable de la zone étant le seul habilité à juger de cette possibilité, il se devra d'en informer l'organisateur.

Le délégué fédéral (responsable de zone de l'arbitrage) en concertation avec le cadre technique chargé des finales nationales composeront les plateaux et les groupes d'arbitres.

La validation s'effectuera par un membre de la CNSH, responsable du bon déroulement de cette finale.

8.2. Hébergement des élus et de la D.T.N.

Seront pris en charge par l'organisateur :

- le Président de la C.N.A. et le délégué fédéral qui seront hébergés la veille où l'avant-veille,
- deux superviseurs désignés par la CNSH se verront confiés, lors des réunions de préparation, la bonne exécution du cahier des charges,
- le Président de la FFHMFAC ou son représentant,
- le DTN ou son représentant.

Le Président de la FFHMFAC ou son représentant informera l'organisateur du nombre de chambres supplémentaires qu'il souhaite avoir pour ses élus et son personnel.

Le DTN ou son représentant informera l'organisateur du nombre de chambres supplémentaires qu'il souhaite avoir pour ses collaborateurs.

Cette disposition est prise en charge financièrement par la FFHMFAC.

Le comité d'organisation s'engage à respecter l'ensemble des articles composant ce cahier des charges.

Des visites seront programmées en accord avec le club organisateur.

La CSNH désignera un délégué pour veiller (et conseiller) à la mise en place de la compétition et conformément au présent document.

La F.F.H.M.F.A.C.

Le Club Organisateur

Signature précédée par la mention

« Lu et approuvé »